



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 24 janvier 2013

Secrétariat adjoint Guy ORARD (CFDT)

Début des débats à 14h15

Approbation du procès verbal du CTL du 6 décembre 2012

Approuvé à l'unanimité

Règlement intérieur du comité technique local de la DDFIP de l'Allier

Le règlement intérieur ne pouvant être amendé ni en local ni en national, nos élus ont voté CONTRE ainsi que Solidaires. La CFDT et la CGT ont voté pour.

Nous regrettons que ce règlement arrive plus d'un an après les élections...

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Les valeurs locatives des locaux professionnels datent de 1970 donc elles ne sont plus en adéquation avec la réalité.

Cette révision est donc plus que nécessaire

Les principes de l'évaluation :

la campagne de mise à jour débutera 2ème quinzaine de février. Les propriétaires vont recevoir des papiers déclaratifs.

C'est une collecte d'informations auprès des propriétaires de locaux professionnels. La réponse se fera soit en format papier soit en dématérialisé

Elle permettra un découpage départemental pour sectoriser et établir des valeurs de base

C'est une logique de mise à jour annuelle avec une nouvelle déclaration chaque année.

Les coefficients de localisation pourront être modifiés chaque année par les commissions départementales.

Fin 2013, des commissions départementales seront créées.

En 2015, l'intégration définitive des valeurs locatives révisées pour une prise en compte en 2016.

Ce dispositif a déjà été l'objet de communications internes et externes.

La direction veut inciter les entreprises à télé-déclarer.

Organisation interne : une cellule référente est mise en place au CDIF. Il y aura une centralisation des contribuables sur le CDIF.

Une formation interne des agents du CDIF et de référents sur les sites des SIE est prévue pour donner des informations de base. Les référents assureront la diffusion d'informations (déclarations en blanc et orientation vers le cdif)

La Direction locale est en attente du simulateur fourni par la centrale pour estimer les nouvelles bases.

Un espace sur le site Ulysse local avec toute la documentation nécessaire a été créé.

Ce système a fait l'objet d'une expérimentation dans 5 départements. Les résultats ont été validés devant le parlement. Cependant les échos des sections locales n'annoncent rien de bon... Explosion du nombre d'appels téléphoniques, d'accueil de public, mécontentement des entreprises à cause de l'augmentation substantielle des bases...

Les géomètres pourront être appelés en renfort des Pôles d'Évaluation des Locaux Professionnels qui ont subi des suppressions d'emplois ces dernières années...

La Direction Générale semble avoir bien prévu cette réforme...

FO DGFIP a demandé si la Direction Générale avait bien mesuré l'ampleur de cette tâche... Sans personnel supplémentaire il va être très compliqué de gérer cette réforme !

Point sur les travaux immobiliers

Les travaux de cloisonnement des escaliers de la Direction (travaux de mi février à avril) et le déménagement de Montluçon municipale ont été vus en CHSCT (cf compte-rendu du CHS)

Ces travaux seront co-financés avec les CHS à hauteur de 20%

Le box pour les personnes à mobilité réduite sera déplacé en 1er lieu à l'hôtel des finances de Montluçon.

Communication de la liste des RAN du département et des services qui y sont rattachés

3 Résidences d'Affectation Nationale composeront notre département. Cela correspond aux circonscription du SIP correspondant.

VICHY

MOULINS

MONTLUÇON

Seuls les inspecteurs muteront sur les RAN en septembre 2013. Pour les agents, cela devrait être le cas en 2014 voire 2015

Présentation du dispositif d'entretien professionnel

Cette année inaugure l'abandon de la note chiffrée.

Il y aura des enveloppes de capitaux mois par catégorie mais pas par filière

50% des agents bénéficieront de 1 mois de bonification et 20% de 2 mois

mention d'encouragement = 0,01

alerte -0,01

Il n'y aura pas de réduction de 3 mois cette année à la DGFIP.



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Le nouveau logiciel commun sera EDEN RH.

Il y aura un nouveau niveau de recours : l'autorité hiérarchique : Le rôle de superviseur sera assuré par M GUECTIER excepté pour les agents notés directement par lui en premier niveau et médiateur (examinera le 1er recours de l'agent) préalable au recours en CAPL

attention on ne pourra pas ajouter d'arguments autres que ceux formulés lors du recours hiérarchique ! Vous n'aurez que 15 jours pour formuler ce recours ! Il faudra absolument faire appel à un syndicat pour formuler la demande car si cette dernière est mal formulée, elle avortera tous les recours ultérieurs...

La direction a créé 7 groupes avec répartition interne où les notateurs devront négocier leur bonifications !

Voici les 7 groupes :

- * Direction
- * contrôle fiscal
- * PRS-SIE
- * SIP avec sous groupe pour chaque SIP
- * trésoreries selon les RAN
- * ch, cadastre et CDIF
- * adjoints et chefs de structure A

La fin de la campagne d'entretien sera le 22 mars. Le 28 juin sera la date limite de tenue des CAPL.

Lors du recours hiérarchique l'agent pourra être reçu par le superviseur accompagné d'un représentant syndical.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

F.O.-DGFIP exige le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, et la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes.

F.O.-DGFIP reste fidèle à sa revendication :

tout agent doit pouvoir être noté à la hauteur de son implication professionnelle sans quota, ni contingentement.

Questions diverses

Les élus **FO** DGFIP ont abordés les points suivants :

Un des 2 huissier partant en retraite prochainement sera remplacé par un membre de l'équipe de dépannage pour une période limitée à 1 an. Il faudra attendre le mouvement de septembre pour voir un inspecteur prendre le poste... C'est l'intérêt d'avoir plusieurs mouvements par an !

La Direction nous a assuré que la Trésorerie de Saint Germain bénéficiera toujours de dépannage pendant cette période... A surveiller...

Les collègues de la Trésorerie Municipale de Moulins a demandé où en était la commande de réhausseurs d'écrans et la pose d'une porte pour bloquer l'accès au sous-sol et isoler du bruit de la compteuse de pièces. Le Directeur a dit que la commande allait être passée très rapidement par le CHSCT.

Il nous a aussi été rapporté des soucis d'approvisionnement en fournitures pour les services délocalisés comme les géomètres, les agents de la redevance etc... Il suffira de contacter le service budget logistique pour obtenir les fournitures

Nous avons aussi abordé le problème du futur de l'équipe de renfort départemental. Avec la nomination comme agent commissionné, les départs en retraite, et les possibles promotions, l'équipe va être quasiment dissoute. Le Directeur ne semble pas enclin à vouloir remplacer les membres par des arrivées... On peut légitimement se poser la question de savoir comment pourront fonctionner les postes sans dépannage...

Clôture des débats à 17h15

Les élus **FO** DGFIP

Titulaires :

FAVIER Jean Paul
RANDOING Christophe

Suppléants :

RENAUD Barbara
AUTEROUCHE Sophie

Experte :

GUERREIRO Marie Christine